

# manifestons

# 2011

journée revendicative internationale  
des travailleuses et travailleurs

# 1<sup>er</sup> mai

égalité salariale ♀♂

saire minimum légal:

CHF 4000

**dimanche** 1<sup>er</sup> mai 2011

- 11h** monument aux Brigadistes engagés pour la défense de la République espagnole attaquée les franquistes (début de la rue Dancet à Plainpalais), allocutions de Margerite BOUGET Syna, puis d'Alexander ENILINE PdT, apéritif offert
- 15h** départ du cortège du boulevard James-Fazy empruntant place des 22-Cantons, rue de Chantepoulet, rue et pont du Mont-Blanc, place du Port, place Longemalle, rues Basses, rue de la Corraterie, place Neuve, puis finalement parc des Bastions
- 16h** place Neuve, devant l'entrée du parc des Bastions, allocutions de Danielle PARMENTIER Unia, puis Jean BATOU de solidaritéS
- 17h** parc des Bastions, partie festive
- dès 12h et jusqu'à 23h, restauration avec plus de 40 stands et un manège
  - au crépuscule, *une* projection organisée par Sputnik

Comité d'organisation des manifestations du 1<sup>er</sup> mai (022 731 84 30 [info@cgas.ch](mailto:info@cgas.ch)), constitué par CGAS Communauté genevoise d'action syndicale, Parti du Travail, Parti socialiste genevois, solidaritéS, Les Verts, le Syndicat du personnel du BIT et les associations de personnel du CERN, de l'OIM, de l'OMS et de l'UIT : soutenu par AVIVO, les Indépendants de Gauche, OSEO Œuvre suisse d'entraide ouvrière, CCSI Centre de Contact Suisses-Immigrés Genève, ASSMP Association Maison Populaire de Genève, MPF Mouvement populaire des familles, LSDH Ligue Suisse des Droits de l'Homme, ATTAC Genève, CUP Collectif urgence Palestine, JSG Jeunesse socialiste genevoise, EuroMayDay, DAL Défense des Aîné-e-s des Locataires de l'Emploi et du Social

# **l'égalité des salaires, maintenant !**

Bien que le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale soit inscrit dans la Constitution fédérale depuis le 14 juin 1981, l'égalité des salaires entre femmes et hommes est encore loin d'être acquise en Suisse. Trente ans plus tard, les femmes gagnent en moyenne 20% de moins que les hommes et, ces dernières années, les écarts se creusent à nouveau. Plusieurs facteurs expliquent cette tendance. Les paiements extraordinaires, les bonus et les autres composantes variables du salaire augmentent. Les écarts entre les rémunérations les plus élevées et les bas salaires ne cessent de se creuser. La tendance des entreprises à instaurer le salaire au mérite favorise aussi les discriminations salariales.

## **Contrôler l'application de la loi sur l'égalité**

La loi sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) en vigueur depuis 1986 ne suffit pas à éradiquer les inégalités salariales. C'est surtout dans le secteur public que des plaintes pour discrimination salariale ont pu aboutir au paiement d'arriérés de salaire. A cause du manque de transparence des salaires et de la peur du licenciement, les procédures devant les tribunaux sont plus rares dans le secteur privé où pourtant les inégalités de salaires entre femmes et hommes sont les plus fortes. Traiter la discrimination salariale au cas par cas ne suffit plus. L'absence de contrôle des entreprises voulue par les Chambres fédérales empêche de contrer efficacement les discriminations. Les syndicats veulent doter les autorités publiques de compétences d'investigation et d'intervention dans les entreprises pour faire appliquer la loi.

## **Garantir l'autonomie économique des femmes**

400'000 personnes en Suisse gagnent moins de CHF 4000 par mois et 70% d'entre elles – soit environ 300'000 – sont des femmes ! Les branches pratiquant des bas salaires sont aussi celles où les femmes sont les plus représentées, comme la vente, les soins, l'hôtellerie et la restauration, la coiffure, l'économie domestique, la garde d'enfants, etc. Il faut que cela change ! Le salaire des femmes n'est pas un salaire d'appoint. Il en va de leur indépendance économique. Elles élèvent souvent seules leurs enfants et il n'est pas normal d'avoir un travail et de devoir s'adresser

aux services sociaux pour boucler les fins de mois. L'initiative syndicale pour instaurer un salaire minimum légal à CHF 4000 permettra de combattre efficacement les discriminations salariales.

## **14 juin 2011 : participez à la journée d'actions et de revendications !**

20 ans après la grève nationale des femmes, les discriminations demeurent dans tous les domaines, au travail comme dans les assurances sociales. Cela tient au fait que les femmes continuent à être responsables à titre principal du travail domestique et familial, ainsi que de l'éducation des enfants. L'égalité sur le papier ne suffit plus. Les femmes en ont assez des listes d'attente pour une place en crèche, des emplois précaires, des temps partiels contraints, des retraites minables, du harcèlement sexuel et des forces réactionnaires contre l'avortement. C'est pourquoi les syndicats appellent hommes et femmes à se mobiliser le 14 juin 2011.

## **Portez la couleur violet-fuchsia et écoutez radio Resistencia (93.8 FM)**

**14h06 :** organisez des actions sur votre lieu de travail, des pauses prolongées, rassemblements

**17h30 :** manifestation rassemblement zone piétonne du Mont-Blanc

**19h :** soirée festive aux Bastions

Visitez les sites !

Collectif genevois : [www.14juin2011-ge.ch](http://www.14juin2011-ge.ch)

Sur le harcèlement sexuel : [www.non-c-non.ch](http://www.non-c-non.ch)

Sur l'égalité salariale : [www.equality-salaire.ch](http://www.equality-salaire.ch)

Sur la LEg : [www.leg.ch](http://www.leg.ch)



# Non à la suppression du RMCAS !

## Le projet de modification de la loi sur l'aide sociale se situe dans la droite ligne de la politique de gestion du chômage du Conseil d'Etat.

Son principal artisan, le Conseiller d'Etat François Longchamp, a introduit l'aide au mérite en 2006 pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

En 2008, il réduisait drastiquement la durée de protection des chômeuses et chômeurs en supprimant les emplois temporaires. Dans la foulée, il ferma abruptement son service des mesures cantonales le 1<sup>er</sup> octobre 2010 dans la plus grande discrétion, réussissant à travestir les statistiques du chômage et celles de l'aide sociale. Début 2011, il poursuit son œuvre et tente d'envoyer massivement sur l'aide sociale les chômeurs et chômeuses en fin de droit, en supprimant le RMCAS.

Cet afflux de personnes précarisées a encore été accentué avec l'introduction, le 1<sup>er</sup> avril 2011, de la 4<sup>e</sup> révision de la loi sur l'assurance chômage (LACI), – largement refusée par la population genevoise. Celle-ci a privé de protection près de 10% des assurés actuels et précipité à Genève environ 2300 d'entre-eux et leurs familles à l'aide sociale.

En envoyant les chômeurs en fin de droit à l'aide sociale, le Conseil d'Etat nie la réalité du chômage de longue durée et réduit ces conséquences collectives découlant de critères économiques à un problème individuel d'adéquation au marché local du travail.

Les syndicats et les partis de l'Alternative ont combattu par référendum le projet de loi accepté au Grand Conseil par la majorité bourgeoise et par les partis populistes.

Au travers de ce référendum, c'est toute la politique cantonale en matière de chômage qui est dénoncée. En effet celle-ci a démontré ces dernières années être une véritable antichambre de la précarité, avec des programmes de placement sans contrepartie en matière de formations qualifiantes et avec des rémunérations ne permettant aux bénéficiaires de sortir de la pauvreté.

Pour les syndicats et les partis de l'Alternative, lutter contre le chômage c'est d'un côté **exiger** que l'Etat cesse la politique d'austérité et de blocage des engagements dans le secteur public et parapublic, notamment dans le domaine de l'accompagnement et soin de personnes âgées, accompagnement de l'enfance avant et durant la scolarité, etc. Et de l'autre, c'est **développer** une politique de ré-industrialisation durable, de soutien aux industries locales socialement utiles, notamment à travers la création d'un fond pour l'emploi.

Mais la lutte contre la paupérisation des actuels exclus du marché du travail doit aussi être entreprise contre la précarisation accrue des personnes en emploi. Si le Parti radical genevois a récemment revendiqué un policier par 1000 habitant-e-s; le mouvement syndical réclame lui depuis plusieurs années **l'engagement par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail d'inspecteurs supplémentaires** pour renforcer les contrôles sur le «marché du travail», pour constater et dénoncer les cas de sous enchères salariales, pour contrôler la sous-traitance dans les marchés publics : un inspecteur pour 10'000 travailleurs - c'est la norme d'une recommandation de l'OIT.

Dans l'urgence, les syndicats et les partis de l'Alternative ont interpellé le gouvernement afin que le canton et la République de Genève prenne en charge **des indemnités journalières compensant les réductions subies par la révision de la LACI** ainsi qu'un droit à **120 jours d'indemnités cantonales pour tous les chômeurs et toutes les chômeuses en fin de droit.**

Retransmission des discours

**sur Radio Zones 93,8 Mz**

infos spéciales 1<sup>er</sup> mai à 18 h 30

Tél 022 734 77 74 - radiozones@yahoo.fr

<http://www.radiozones.com/>

# Halte au dumping salarial !

- pas de salaire inférieur à 4000 francs !
- de meilleurs salaires pour toutes et tous !
- signons l'initiative fédérale pour le salaire minimum légal !

## Un salaire minimum légal pour vivre décemment

Toute personne travaillant à plein temps doit pouvoir vivre décemment. Ce n'est pas le cas des 400 000 salariés gagnant moins de 22 fr. de l'heure. Les primes d'assurance-maladie et les loyers élevés pèsent lourd sur leur budget. Nombre d'entre eux dépendent de l'aide sociale malgré un emploi à plein temps. Une personne sur sept en Suisse se situe sous le seuil de pauvreté. Avec un salaire minimum, on peut arrêter ce scandale !

## et pour l'égalité salariale

Les bas salaires existent dans de nombreuses professions. Mais ce sont, à plus de 70%, les femmes qui sont concernées : elles sont discriminées sur ce plan. Un salaire minimum garanti représente donc un pas significatif vers l'égalité salariale.

## En réponse au dumping !

Les employeurs sans scrupules exercent une pression accrue sur les salaires en pratiquant la sous-enchère salariale : non-respect des salaires d'usage, sous-traitance à bas prix, engagement d'intérimaires sous-payés... Les salaires du personnel fixe en pâtissent. Qui osera exiger une augmentation si son patron peut recourir à des emplois sous-payés ? Seul un salaire minimum garanti offre une protection générale contre le dumping salarial.

## Renforcer les conventions collectives

Les branches ayant déjà des salaires minimums conventionnels plus élevés tireraient profit d'un salaire minimum légal : les employeurs ne pourront plus facilement contourner les conventions collectives de travail (CCT) existantes et faire des économies au dépens du personnel. Un salaire minimum légal renforce donc les CCT et rend la conclusion de nouvelles plus aisée.

## NON aux profiteurs

Bénéfices des actionnaires et rémunérations des managers explosent ces dernières années, malgré la crise. Dans les grandes entreprises, le rapport entre le salaire d'un cadre supérieur et le salaire le plus faible est déjà de 1 à 55. L'initiative contribue à ce que l'argent revienne à celles et ceux qui créent la richesse ...

## Avec l'initiative fédérale :

- le droit à un salaire minimum décent sera ancré dans la Constitution fédérale;
- le salaire minimum est fixé à 22 francs de l'heure, l'équivalent d'un salaire mensuel de CHF 4000 sur 12 mois (pour 42 h. par semaine), indexé régulièrement;
- Confédération et cantons adopteront des mesures pour protéger les salaires, et encourageront la conclusion de conventions collectives comportant des salaires minimums;
- les cantons pourront fixer un salaire minimum cantonal plus élevé.

## OUI à l'initiative cantonale

En 2008, plus de 12 300 citoyens ont signé à Genève, en 3 mois, l'initiative cantonale "Pour le droit à un salaire minimum légal", qui sera votée en automne. Elle veut que le canton institue un salaire minimum légal "afin que toute personne exerçant une activité salariée puisse disposer d'un salaire lui garantissant des conditions de vie décentes". Un OUI majoritaire à cette initiative contribuera à faire aboutir un salaire minimum à l'échelle nationale. D'autre part, l'initiative cantonale donne l'obligation au canton d'édicter un salaire minimum, alors que l'initiative fédérale n'en ouvre que la possibilité. Or, à Genève, il faudra fixer un salaire minimum tenant compte du coût de la vie et du niveau des salaires du canton.

Il faut donc signer l'initiative fédérale et voter **OUI à l'initiative cantonale !**